

SOMMAIRE

1. MOT DU MAIRE DE VILLENEUVE, M. SERGE FAUDRIN
2. LE SERVICE PUBLIC DE DESSERTE EN EAU BRUTE DE L'ASCM FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

[Pour tout renseignement :](#)

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE
TEL. : 04 92 74 39 34 / FAX : 04 92 73 21 30
E-mail : info@canaldemanosque.com
www.canaldemanosque.com



LE CHOMAGE 2021/2022 DU CANAL MAITRE

Le canal maître sera mis à sec à partir du 1/11/2021. L'eau sera remise à compter du 1/02/2022. Un délai de plusieurs jours est nécessaire pour que l'eau arrive, depuis la prise principale au barrage de l'Escale jusqu'à Corbières. Le canal maître sera donc remis en eau de façon progressive.

LE SERVICE PUBLIC DE DESSERTE EN EAU BRUTE DU CANAL DE MANOSQUE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est reconnu comme le défi majeur de ce siècle pour les sociétés humaines. Ses effets sur l'eau sont indéniables : augmentation des périodes de sécheresse, renforcement des précipitations extrêmes, fréquence accrue des inondations, montée du niveau des mers, ... Ils ont des répercussions sur l'accessibilité aux ressources, la continuité des services d'eau et la concurrence entre les différents usages de l'eau.

L'adaptation face aux impacts du changement climatique est ainsi un enjeu crucial pour les services liés à l'eau tel que celui porté par les structures gestionnaires de réseaux collectifs d'irrigation.

Le canal de Manosque place l'utilisation raisonnée et durable des ressources naturelles au centre de ses préoccupations.

CONSTATER : LES BESOINS EN EAU DES CULTURES AUGMENTENT

L'augmentation de la température moyenne de l'air couplée aux épisodes de sécheresse plus fréquents et plus longs induisent une diminution de la quantité d'eau disponible pour les plantes.

Dans ce contexte, les cultures irriguées doivent l'être davantage et les cultures peu arrosées doivent recourir à l'irrigation pour se maintenir.



"MOT DU MAIRE DE VILLENEUVE, M. SERGE FAUDRIN"

Le Canal de Manosque s'adapte aux usages et aux défis d'aujourd'hui en préparant l'avenir. Tout comme nos collectivités, il doit préserver la ressource en eau, maîtriser les volumes consommés, participer à la protection des milieux naturels, tout en apportant un meilleur service aux usagers et en répondant aux besoins de l'agriculture face aux changements climatiques.

Ce canal fait partie de notre histoire et il structure notre territoire dont la diversité mêle les usages urbains et agricoles. A cet égard, la distribution gravitaire de l'eau n'est plus adaptée à notre temps. Elle cumule difficultés - et quelquefois incompréhension - pour les habitants des quartiers aujourd'hui urbains, et elle ne permet plus de s'inscrire dans les pratiques d'irrigation plus économes et plus efficaces que nos agriculteurs mettent en œuvre.

Le défi de la modernisation demandait une réponse technique forte et des moyens financiers significatifs que les responsables et l'équipe du Canal de Manosque ont su mobiliser. Avec notamment l'aide de l'Europe et de l'Agence de

l'Eau, le canal a ainsi engagé des travaux de mise en basse pression, d'étanchéité, de mise en place d'outil de gestion et d'équipements, visant à mieux réguler les flux et à économiser l'eau tout en proposant un meilleur service.

A l'échelle d'une commune comme la mienne, les travaux sont réalisés en plusieurs tranches et demandent une bonne coordination compte tenu des impacts significatifs de ces chantiers. Les responsables du canal sont restés à l'écoute de nos observations et ils ont adapté leur projet lorsque cela était nécessaire, notamment pour préserver nos infrastructures et traiter la question de l'usage futur des filioles devenues inutiles pour l'irrigation. Enfin, il faut constater que les habitants concernés ont très largement approuvé ces modifications qui répondent mieux à leurs besoins.

Je termine en relevant que l'eau économisée est restituée dans le milieu naturel sur notre commune. Elle rejoint le Largue après un passage dans une microcentrale hydroélectrique, en répondant ainsi à un double objectif de protection de l'environnement et de transition énergétique.

Pour le canal de Manosque, l'augmentation des besoins en eau se fait sentir, par l'accroissement des demandes d'eau supplémentaires, que ce soit en termes de débit ou de période d'arrosage.

S'ADAPTER : DEVELOPPER LE SYSTEME DE SUIVI

Le système de télégestion existant composé de points de mesure a été amélioré afin d'étayer le suivi des débits prélevés, transités, déchargés et consommés. Cette surveillance permet de porter une attention particulière à l'exploitation des ouvrages et d'ajuster les prélèvements au plus près des besoins.



Mise en place d'instrumentations sur le canal maître

S'ADAPTER : REALISER DES ECONOMIES D'EAU

Pour répondre aux besoins croissants et garantir une meilleure disponibilité de la ressource, l'ASCM réalise, depuis douze ans, des économies d'eau par divers moyens.

Economies d'eau grâce à l'étanchéification du canal maître

Le canal maître, lorsqu'il est en terre, perd de l'eau par percolation. Le busage du canal maître réalisé sur sa partie terminale à Corbières-en-Provence et le cuvelage du canal maître mis en œuvre depuis plusieurs années sur diverses portions, en utilisant du béton double fibre, étanchéifient et diminuent ainsi les pertes d'eau.

Au cours du premier Contrat de Canal, achevé à ce jour, des travaux de ce type ont été réalisés sur 7 kms et ont permis d'économiser environ 500 000 m³ par an.

Dans le cadre du deuxième Contrat de Canal, en cours de mise en œuvre, un tronçon de 1,1 km à Villeneuve a fait l'objet d'un cuvelage au cours des hivers 2018/2020. Deux tronçons, l'un à Sainte-Tulle de 0,6 km et l'autre à Manosque Ouest de 1,4 km, ont fait l'objet de travaux similaires l'hiver dernier qui vont se poursuivre l'hiver à venir. Ils généreront une économie d'eau à hauteur de presque 250 000 m³ par an.

Economies d'eau grâce au passage sous canalisations enterrées

Le fonctionnement d'un réseau gravitaire à ciel ouvert à partir de rigoles nécessite une quantité d'eau bien supérieure aux besoins des arrosants alors que le fonctionnement des réseaux pression à partir de canalisations enterrées nécessite les seuls volumes d'eau dont ils ont besoin.

D'importants volumes d'économies d'eau sont générés lors du passage d'un réseau gravitaire consommateur à un réseau pression économe.

Dans le cadre du premier Contrat de Canal, 950 bornes d'arrosage basse pression ont été installées pour une économie d'eau de 1 600 000 m³ par an.

Cet effort d'investissement se poursuit sur Villeneuve depuis trois ans déjà. Environ 520 postes d'arrosage seront concernés. L'économie d'eau totale estimative se porte à 830 000 m³ par an. Un projet de plus faible ampleur a été mené l'hiver 2020/2021 à Peyruis : 26 postes d'arrosage basse pression et 37 000 m³ par an d'économie d'eau estimative. Un troisième projet est en cours d'étude sur le secteur agricole Les Garrigues à Manosque, pour une réalisation prévue sur l'hiver 2022/2023.

Cependant, les variations de débit consommé par les réseaux pression génèrent des variations de niveau d'eau dans le canal maître qui entraînent, lors des périodes de pointe, des perturbations pour l'alimentation des réseaux secondaires. La mise en place d'ouvrages de régulation, de type seuil transversal, est de nature à limiter les variations de niveau d'eau dans le canal maître.

Economies d'eau grâce à l'amélioration de la régulation des flux

La régulation consiste à répondre aux besoins tout en prélevant la juste quantité d'eau nécessaire.

Les ouvrages de régulation mis en place - seuils en travers du canal - permettent de diminuer la quantité d'eau nécessaire pour une bonne alimentation des réseaux secondaires, grâce à la rehausse du plan d'eau qu'ils génèrent en amont et à la diminution du temps de transit de l'eau (principe de petits barrages successifs).

Quatre seuils ont été mis en place sur la commune de Manosque au cours du premier Contrat de Canal, pour une économie d'eau estimée de 1 000 000 m³ par an. Deux l'ont été, à Villeneuve et Manosque Ouest, et quatre autres sont projetés dans le cadre du deuxième Contrat de Canal, pour une économie d'eau estimée à 2 800 000 m³ par an. Les économies d'eau générées sont substantielles.

S'ADAPTER : ETRE SOLIDAIRE

Les économies d'eau réalisées permettent de répondre aux besoins en eau croissants, tout en remettant une partie aux milieux naturels.

Le Largue a été identifié, par les partenaires associés, comme milieu bénéficiaire. Le déversement dans Le Largue, 5,4 kms en amont de la confluence avec la Durance, présente plusieurs intérêts écologiques :

- Permettre une continuité piscicole et augmenter les montaisons de la truite commune,
- Limiter la durée et le linéaire des assècs à l'aval du déversement et réduire les mortalités piscicoles associées,
- Faciliter le maintien en vie des cyprinidés rhéophiles.



Mise en place de béton double fibre sur les bajoyers par plots alternés, coulage du radier, traitement de la piste d'exploitation et sécurisation à Sainte-Tulle, Costebelle (CHAPUS)



Regard de prise, conduites et bornes d'irrigation à Villeneuve (BUCCI / CER)



Construction de l'ouvrage de génie-civil du seuil de Manosque Ouest (GAGNERAUD / MINETTO)

Les économies d'eau en quelques chiffres



13,1 M€ programmés dont

8,4 M€ réalisés



6,9 Mm³/an estimés dont

4,6 Mm³/an réalisés



Photos du Largue en amont et en aval du déversement

ATTENUER : EVITER OU LIMITER L'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'ASCM s'efforce de développer des projets de modernisation de ses réseaux au travers de choix techniques peu ou pas consommateurs d'énergie, en utilisant, lorsque c'est possible, le dénivelé naturel pour mettre en pression l'eau brute dans ses réseaux, sans station de pompage ou surpresseurs.

De plus, l'ASCM adosse, à sa mission première de transport et de desserte d'eau brute, le développement d'énergies renouvelables :

- En privilégiant, dans le choix de l'énergie nécessaire au fonctionnement de ses locaux, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture en autoconsommation avec revente du surplus,
- En produisant de l'hydroélectricité par la construction et l'exploitation d'une microcentrale turbinant les débits dédiés au cours d'eau Le Largue, en fonctionnement depuis 2020.

Par ailleurs, une démarche partenariale est entreprise depuis quatre ans avec Provence Alpes Agglomération et le développeur CS SOLAIRE autour de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol, sur un espace foncier commun, délaissé et sans autre vocation possible, situé à Château - Amoux - Saint - Auban.



La turbine et ses équipements

CHANGEMENT DE DIRECTION DE L'ASCM

M. Romain BOULET, directeur du canal de Manosque depuis 15 ans, a quitté son poste pour un nouveau projet professionnel depuis septembre 2021. Il a été vivement remercié pour le travail remarquable accompli conduisant à de réelles et belles avancées et réalisations. M. Julien MICHALOT lui succède désormais. Il oeuvre auprès des Associations Syndicales Autorisées, telle que notre structure, depuis 21 années et a été notamment directeur du canal de Peyrolles.